

# Politique environnementale de gestion de matières résiduelles

---



2019-2025



# Table des matières

<b>Politique environnementale de gestion de matières résiduelles</b>	<b>1</b>
<b>1. Le contexte</b>	<b>3</b>
<b>2. Réduire la quantité de matières résiduelles générées par nos activités</b>	<b>4</b>
L'équité et la solidarité sociales	5
La protection de l'environnement	5
L'efficacité économique	5
La participation et l'engagement	5
L'accès au savoir	5
La subsidiarité	5
La prévention	5
La production et la consommation responsables	5
Le pollueur-payeur	5
L'internalisation des coûts	5
<b>3. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action</b>	<b>6</b>
3.1 Stratégie 1 : Respecter la hiérarchie des 3RV-E	6
3.2 Stratégie 2 : Prévenir et réduire la production de matières résiduelles	6
3.3 Stratégie 3 : Récupération de piles et batteries usagées	6
3.4 Stratégie 4 : Récupération des ampoules et les tubes fluorescents	7
3.5 Stratégie 5 : Connaître, informer, sensibiliser et éduquer	7
3.6 Stratégie 6 : Documenter les matières résiduelles	7
<b>4. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles</b>	<b>8</b>
Les forces de l'économie circulaire	8

# 1. Le contexte

---

La Politique de gestion des matières résiduelles et le plan d'action qui en découle visent d'importants objectifs de réduction de la quantité de matières résiduelles éliminées dans l'entreprise Menu-Mer Itée.

L'objectif fondamental de la Politique est l'élimination d'une seule matière : le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être réduit à la source, réemployé, recyclé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques actuelles.

Des cibles importantes sont :

- Bannir l'élimination du papier, du carton, du bois et de la matière organique;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment;
- Recycler 70 % du plastique, du verre et du métal;
- Composter;
- Récupérer les piles et petites batteries;
- Récupérer les ampoules et les tubes fluorescents.

Pour participer à l'atteinte de cet objectif, la Politique prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Réduire la quantité de matières résiduelles générées par nos activités
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action grâce à nos actions;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

## 2. Réduire la quantité de matières résiduelles générées par nos activités

La gestion des matières résiduelles s'appuie sur un principe d'action qui veut qu'une priorité soit donnée aux modes de gestion qui auront le moins d'impacts sur l'environnement. Connue sous l'acronyme 3RV-E, ce principe est ainsi défini au Québec :

Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'élimination des déchets constitue évidemment le dernier recours. Le principe s'applique à l'ensemble des matières résiduelles. Il nous invite à nous demander s'il est possible d'éviter de produire une matière résiduelle, en donnant une seconde vie à un produit avant de le recycler, de le composter ou, lorsque toutes les autres étapes ne sont pas possibles, de le jeter.

Qu'est-ce que c'est?	
Réduction à la source	Action permettant de prévenir ou de réduire la génération de résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.
Recyclage	Série d'opérations menant à la réintroduction d'une matière résiduelle dans un processus de fabrication ou de transformation menant à un produit de même nature, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique.
Valorisation matière	Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une autre matière pour en faire un produit différent du produit initial.
Valorisation énergétique	Utilisation des matières qui ne peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées (valorisation matière), mais qui ont suffisamment de potentiel calorifique pour produire de l'énergie utile (chaleur, vapeur ou électricité), sous réserve du respect des critères établis.

Les mesures préconisées dans le cadre de la Politique adhèrent à cette vision et aux principes énoncés dans la Loi sur le développement durable, en particulier l'équité et la solidarité sociale, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, la subsidiarité, la prévention, la production et la consommation responsables, le pollueur-payeur et l'internalisation des coûts.

**L'équité et la solidarité sociales** Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

**La protection de l'environnement** Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

**L'efficacité économique** L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

**La participation et l'engagement** La participation et l'engagement des employés sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

**L'accès au savoir** Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

**La subsidiarité** Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

**La prévention** En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

**La production et la consommation responsables** Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources

**Le pollueur-payeur** Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

**L'internalisation des coûts** La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

# 3. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action

---

## 3.1 Stratégie 1 : Respecter la hiérarchie des 3RV-E

Au sens des 3RV-E, la valorisation consiste à soumettre la matière résiduelle à un traitement qui permet d'en retirer des éléments, des produits utiles ou de l'énergie, tandis que la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) la définit comme « toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie ». La LQE accorde ainsi la même valeur à chacune de ces opérations. Toutefois, le principe des 3RV-E sous-tend que privilégier dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation, sauf dans certains cas d'exception, permet de tirer le meilleur bénéfice de la gestion des matières résiduelles.

## 3.2 Stratégie 2 : Prévenir et réduire la production de matières résiduelles

Conformément à la hiérarchie des 3RV-E, la priorité devrait être accordée à la prévention par la réduction à la source pour diminuer la quantité et la toxicité des matières résiduelles à gérer. Ce sont les entreprises responsables de la mise sur le marché des produits qui peuvent intervenir à l'étape de leur conception pour les rendre plus respectueux de l'environnement.

## 3.3 Stratégie 3 : Récupération de piles et batteries usagées

Au-delà de la simple volonté de limiter les impacts sur l'environnement et tout risque de pollution, la valorisation des piles et des petites batteries représente de véritables gisements de matériaux à forte valeur ajoutée. Chaque année, ce sont près de 33 000 tonnes de piles et accumulateurs qui sont utilisés, et cela représente 10 000 tonnes de zinc et 8 000 tonnes de fer et nickel à récupérer. Ces produits issus du recyclage sont réinjectés dans beaucoup d'industries, et permettent par conséquent d'y donner une seconde vie.

Il est important de recycler les piles pour :

- Éviter le gaspillage des ressources naturelles rares comme le fer, zinc et nickel.

- Revaloriser les alliages et métaux (acier, ferromanganèse) qui sont utilisés dans de nombreuses industries.
- Éviter d'introduire dans les ordures ménagères des traces de métaux lourds contenus dans certains types de piles et batteries.
- Éviter d'introduire et disperser dans la nature des métaux lourds se révélant très toxiques pour l'homme, l'animal ou l'environnement.

### **3.4 Stratégie 4 : Récupération des ampoules et les tubes fluorescents**

Bien qu'utiles pour la maison, certains produits peuvent s'avérer très dommageables pour l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement, puisqu'ils peuvent contaminer l'eau et les sols durant de nombreuses années. Recycler des produits contribue aussi à réduire l'impact environnemental lié à la production de nouveaux produits.

### **3.5 Stratégie 5 : Connaître, informer, sensibiliser et éduquer**

Peu de gens sont sensibilisés aux effets qu'ont leurs matières résiduelles sur l'environnement comme les émissions de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources naturelles. Il faut d'abord s'adresser aux consommateurs, puisque ce sont eux qui peuvent poser les bons gestes en ce sens. Il est primordial de former les gens de l'entreprise, afin de les informer, les sensibiliser et les éduquer.

### **3.6 Stratégie 6 : Documenter les matières résiduelles**

Des registres sont créés et servent à quantifier les matières résiduelles. Grâce à ces documents, nous pouvons gérer adéquatement les déchets de l'entreprise Menu-Merltée et faire place à une amélioration constante.

# 4. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

---

L'économie circulaire se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités » (source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire).

L'économie circulaire poursuit 4 objectifs qui visent à moins extraire de ressources en amont et à moins en jeter en aval. Les voici :

- Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes
- Utiliser les produits plus fréquemment
- Prolonger la durée de vie des produits et des composants
- Donner une nouvelle vie aux ressources

## Les forces de l'économie circulaire

L'économie circulaire propose un ensemble de stratégies et de modèles d'affaires qui optimisent l'utilisation des ressources. Ce qu'on doit privilégier? Les boucles les plus courtes et les plus locales.

Que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental, l'économie circulaire apporte plusieurs bénéfices et retombées positives. Par exemple, l'économie circulaire :

Permet de créer de la richesse en donnant de la valeur à nos matières, en gardant nos matières au Québec, en favorisant les emplois et l'économie localement et en développant des entreprises performantes

Constitue un levier de croissance économique en favorisant l'essor de nouveaux modèles d'affaires et le développement de technologies et de produits plus économes en ressources et avec une faible empreinte environnementale

Représente une source d'innovation en nous amenant à revoir nos façons de faire afin de faire plus avec moins et à repenser notre façon de consommer

Propose une solution durable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les impacts environnementaux liés au transport, à la production, etc.



Bref, on gagne à tous les niveaux en donnant de la valeur à nos matières à chaque étape de leur cycle de vie!

## L'économie circulaire dans la filière alimentaire

